

## CONCOURS PHOTO OUVERT A TOUS

### REGLEMENT

« L'automne dans le quartier nord d'Yvetot »



*Photographiez votre endroit préféré dans le quartier nord d'Yvetot et retournez vos clichés à par courriel : [c.q.n.yvetot@gmail.com](mailto:c.q.n.yvetot@gmail.com)*

Jeudi 21 septembre 2017 : Ouverture du concours photographique

« Automne dans le quartier Yvetot Nord ».

Clôture le jeudi 12 octobre 2017

La proclamation des prix et récompenses sera le Samedi 21 octobre à 15 heures à l'espace Claudie André-Deshays.

#### Thème :

L'automne dans le quartier nord d'Yvetot

#### Objet

Les membres du quartier nord d'Yvetot organisent un jeu concours photographique du Jeudi 21 septembre 2017 minuit au jeudi 12 octobre 2017 minuit.

L'objectif de ce concours est de contribuer à la découverte du quartier par les Yvetotais curieux de leur patrimoine.

[Dans ce règlement le masculin a valeur de « neutre » et est utilisé pour désigner des personnes des deux sexes.]

Pour thème du concours 2015 « Automne dans le quartier nord d'Yvetot »

Les participants peuvent se présenter à 2 catégories :

1. Ombre Lumière Noir et Blanc
2. Moments spontanés

L'angle d'approche peut s'appuyer aussi bien sur l'architecture, l'environnement que sur l'animation, l'atmosphère etc.

Concours photos organisé par le Comité de Quartier Nord d'Yvetot - automne 2017

L'essentiel est que la prise de vue identifie bien un endroit du quartier nord d'Yvetot.  
Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu, figurant sur les photographies déposées, ne doit être reconnaissable.

### Conditions de participation

Ce concours est **gratuit et ouvert à tous**, sans restriction d'âge ou de nationalité. Cependant, tout photographe mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par les organisateurs.

En sont exclues toutes personnes ayant participé à son organisation ainsi que les membres du jury.

Le photographe confirme être l'auteur des photographies et être le seul détenteur des droits d'exploitation.

Il accepte que les organisateurs utilisent ses photos et ce, uniquement, dans le cadre de la promotion du concours et de la publication des résultats.

### Modalités de participation.

Pour jouer, les participants doivent :



Envoyer 1 photo de chaque catégorie constituée d'un fichier numérique au format .jpeg, .png ou .gif à l'adresse suivante :

c.q.n.yvetot@gmail.com

### IMPORTANT

L'envoi du fichier devra être composé de :



concours photo 2017



nom\_prénom du photographe



numéro de la catégorie choisie



et attester être l'auteur des photos



Les catégories sont les suivantes :

1. Ombre Lumière Noir et Blanc
2. Moments spontanés

Chaque participant peut déposer maximum une photographie par catégorie mais ne pourra être lauréat que d'une catégorie. Au total, il y aura trois gagnants : un gagnant par catégorie, ainsi qu'un gagnant prix «coup de cœur du public» pour la photographie la plus aimée sur notre page Facebook.

Chacun peut utiliser le matériel de son choix.

Aussi un participant ne pourra déposer plus de 2 photos au total dans le cadre de ce concours.

La période de réception des photos sera clôturée le 12 octobre 2017 à minuit.

Toutes les photos réceptionnées seront projetées sur grand écran et pourront être vues par le public le 21 octobre à partir de 14 heures.



### Jury

Le jury est indépendant des membres du quartier nord organisateur du concours photo. Il sera parrainé par un photographe local.

Les membres du comité de quartier émettront dans ce cadre un avis uniquement consultatif. Le jury désignera le **21 octobre 2017 à 16 heures** la photographie gagnante par catégorie, la photographie « coup de cœur du public » et remettra les prix aux gagnants.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

### Gains :

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature au titre de leur participation à ce concours photographique.

### Dotations mises en jeu :

Les trois lauréats (un par catégorie plus le « coup de cœur public ») remporteront chacun un livre ainsi que des bons d'achats.

Les gains offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

### Publication des résultats :

En l'absence des gagnants à la remise des prix les organisateurs les informeront individuellement en les contactant par mail ou téléphone.

La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook du comité de quartier.

### Critères de sélection :

Les critères de sélection des gagnants sont les suivants : l'adéquation au thème proposé, la qualité technique de la prise de vue, l'originalité de la démarche et la valeur artistique.

Sur chaque photo, le quartier devra être identifiable. Attention : un gros plan de fleur, un papillon, ou tout objet quelconque pouvant avoir été photographié n'importe où, ne peuvent être acceptés.

### Responsabilités :

Les organisateurs du concours pourront, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, modifier, proroger ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée en cas d'accident dû notamment à une imprudence, vol, ou dégradation du matériel utilisé.

Les participants exercent leur activité sous leur entière responsabilité et doivent se conformer aux normes de sécurité en vigueur.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Toute identification incomplète, erronée, illisible ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant, en s'adressant au Comité de Quartier Yvetot Nord, à l'adresse mail, indiquée ci-dessus.